

VILLE DE HOMBOL  
Département de la Moselle – Arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle

Nombre des Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 21

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 25 septembre 2023

Sous la présidence de M. Laurent MULLER, Maire.

Sont présents : M. PETRY – Mme BOUCHELIGA – M. TUMOLO – Mme STAUB – M. KARST – Mme BOJOLY – Mme FILIPPELLI  
M. CHAMS-DINE – Mme STOLL – M. KREVL – M. SCHMIDT – M. DOME – Mme FARAONE – M. KIEFFER –  
Mme JAKUBIAK – M. ZINS – Mme SCHLICKLING – M. PAVLIC – Mme BRAUSCH – M. FRIDERICH.

Absents excusés : Mme THIL (qui a donné procuration de vote à Mme STAUB) – Mme HILLEBRAND (qui a donné procuration de vote à  
Mme BOUCHELIGA) – Mme TRENZ (qui a donné procuration de vote à M. KARST) – M. ADELER – Mme RASALA  
(qui a donné procuration de vote à M. TUMOLO) – M. LAACHIR – M. ZERKOUNE (qui a donné procuration de vote à  
Mme SCHLICKLING) – M. WILHELM (qui a donné procuration de vote à M. PAVLIC).

Point n°13 : Créations de postes - Modification du tableau des emplois

Madame STOLL, rapporteur :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant le tableau des emplois adopté par l'organe délibérant le 12 avril 2023,

Considérant la nécessité de créer plusieurs emplois,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023,

Il est proposé :

**CREATION DE POSTES**

**Filière administrative – 3 postes de catégorie C :**

- La création de 3 emplois **d'adjoint administratif territorial** à temps complet

**Filière technique – 2 postes de catégorie C :**

- La création d'un emploi **d'adjoint technique territorial** à temps non complet 20 heures hebdomadaires
- La création d'un emploi **d'adjoint technique territorial** à temps complet

\*\*\*\*\*

## MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Suite à ces mouvements de personnel, il est proposé de modifier le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 comme suit :

GRADES	Effectifs budgétaires	Durées hebdomadaires
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>		
Directeur Général des Services	1	TC
<b>TOTAL 1</b>	1	
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>		
Attaché principal	2	TC
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	TC
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	TC
Rédacteur	4	TC
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2 1	TC 18h00
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	5 1	TC 18h00
Adjoint administratif territorial	7	TC
<b>TOTAL 2</b>	25	
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>		
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	3	TC
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	TC
Technicien	3	TC
Agent de maîtrise principal	4	TC
Agent de maîtrise	2	TC
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	5	TC
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	8 1 1	TC 24h26 10h00
Adjoint technique territorial	7 1 2 1	TC 28h00 20h00 17h30
<b>TOTAL 3</b>	39	
<b>FILIÈRE MEDICO-SOCIALE</b>		
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	1	TC
ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	6	31h50
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	5 1	31h50 17h30
<b>TOTAL 4</b>	13	
<b>FILIÈRE POLICE</b>		
Chef de service de police municipale	1	TC
<b>TOTAL 5</b>	1	
<b>TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5)</b>	79	

Compte tenu de ce qui précède, et après avis favorable des membres de la commission des finances, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de modifier le tableau des effectifs de la collectivité comme susmentionné, au regard des créations de postes ;
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans leurs emplois.



Extrait certifié conforme,  
publié et transmis pour contrôle de légalité.

Hombourg-Haut, le 26 septembre 2023

Le Maire,  
Laurent MULLER

*L. Muller*